



Le président
CH-3003 Berne

Commémoration « Crans-Montana »

Président du Conseil des États Stefan Engler,
Salle du Conseil des États

Seules les paroles prononcées font foi.

Le 2 mars 2026

Lors du tragique incendie qui s'est produit à Crans-Montana dans la nuit du Nouvel An, des ressortissantes et ressortissants de plusieurs pays ont perdu la vie ou ont été blessés. Je salue les représentantes et représentants officiels de ces pays présents aujourd'hui dans les tribunes pour ce moment de commémoration au Conseil des États.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique, je vous remercie de votre présence.

Deux mois ont passé depuis cette première nuit de l'année, qui restera à jamais gravée dans nos esprits. Elle nous hante encore, et nous ne devons jamais l'oublier.

La nuit du Nouvel An, un incendie s'est déclaré dans le bar « Le Constellation », à Crans-Montana. Quarante jeunes ont péri dans les flammes, et un jeune homme est décédé récemment des suites de ses blessures. De nombreuses autres personnes sont encore hospitalisées et luttent chaque jour pour leur guérison.

Ces jeunes pleins de vie s'étaient réunis pour fêter ensemble la nouvelle année, ils se réjouissaient des bons moments que l'avenir ne manquerait pas de leur réserver. Soudain, la soirée s'est transformée en enfer : les flammes ont détruit de nombreuses vies ainsi que d'innombrables rêves et espoirs de façon brutale et totalement incompréhensible.

Les familles, les proches et les amis des victimes sont atterrés, tristes, furieux ou désespérés.

Un chemin long et difficile attend celles et ceux qui ont survécu, marqués à jamais par de lourdes séquelles physiques et psychologiques.

Deux mois après cette tragédie, nous sommes toujours en pensées avec toutes ces personnes. Car le temps ne guérit pas toutes les blessures.

Face à l'adversité, l'aide de ses voisins est un don inestimable. Je tiens ainsi à remercier tous les pays, voisins ou lointains, qui nous ont manifesté leur solidarité.

La nuit du drame et lors des jours qui ont suivi, les personnes engagées sur le terrain ont déployé des efforts impressionnants pour sauver les victimes, soigner les blessés et élucider les circonstances de l'incendie. Aujourd'hui, c'est avec une profonde gratitude que nous remercions ces nombreuses personnes qui, confrontées à l'inimaginable, ont



accompli l'impossible pour apporter leur aide. Qu'il s'agisse de la police, des pompières et pompiers, des secouristes, des médecins, du personnel soignant, des aumôniers et aumôniers, des criminalistes et de tant d'autres. Seuls, nous n'aurions pas pu prodiguer des soins à toutes les victimes. Je souhaite en particulier citer le mécanisme de protection civile de l'Union européenne qui a été activé la nuit même de l'incendie pour la prise en charge des grands brûlés. Dans les moments difficiles, nos pays peuvent compter les uns sur les autres. Nous avons reçu de l'aide et des marques de solidarité de toutes les régions d'Europe.

Cette catastrophe a durablement ébranlé notre confiance. En temps normal, nous partons toutes et tous du principe que les établissements publics que nous fréquentons au quotidien, comme les restaurants et les bars, sont sûrs ; nous partons du principe que tout le monde accomplit son devoir avec diligence et prend ses responsabilités au sérieux. Ce qui s'est passé à Crans-Montana pourrait m'arriver, pourrait arriver à chacune et chacun d'entre nous à tout moment. Nous savons bien que le risque zéro n'existe pas. Mais si nous ne pouvons pas être sûrs que tout a été fait pour garantir notre sécurité, ce sont nos certitudes qui vacillent.

Nous ne pouvons pas mesurer la douleur des personnes qui ont été touchées par cette catastrophe. Nous ne pouvons ni soulager ni effacer leur peine. Les victimes et leurs proches ont droit à ce que les personnes qui ont manqué à leur devoir de diligence soient poursuivies en justice. Elles ont droit à une indemnisation pour les dommages matériels subis et à une réparation morale.

Quant à nous, nous devons tirer les enseignements de cette tragédie et agir dans le cadre de notre mandat : examiner les bases légales pertinentes, faire des modifications là où cela s'avère nécessaire et, en collaboration avec le canton du Valais et la commune de Crans-Montana, manifester notre solidarité avec les victimes et leurs familles.

Nous ne trouverons jamais les mots justes face à la perte d'un être cher. Aucune parole ne saurait effacer la douleur et le deuil. Nous ne voulons pas non plus réprimer la colère des personnes touchées. Ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est exprimer humblement notre compassion.

Je vous invite à vous lever et à rendre hommage à toutes ces personnes, dans un moment de silence.